

M. Jacques MARILOSSIAN
Député de la 7^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine

Paris, le 19 mars 2018

Membre de la commission de la défense nationale
et des forces armées

118/18/JR

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre message concernant la réduction de la vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes secondaires, et je vous en remercie.

Je suis persuadé qu'il faut renforcer la sécurité routière car nous observons du relâchement dans les comportements des conducteurs depuis plusieurs années. En effet, l'insécurité routière provoque chaque année plus de 3 000 morts et 72 000 blessés par an.

La mesure du passage de la vitesse maximale de 90 à 80 km/h sur les routes secondaires, à double sens sans séparateurs central, à compter du 1^{er} juillet 2018, est donc nécessaire pour les raisons suivantes :

-C'est sur ces routes que se produit plus d'un accident mortel sur deux, et la vitesse est la première cause des accidents corporels. Ce plan est d'ailleurs bâti sur des bases scientifiques irréfutables (statistiques et données de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière) ;

-On peut sauver 350 à 400 vies chaque année, sachant que l'application de cette mesure représente 4 minutes de plus sur 50 km. 4 minutes de plus sur la route, ce n'est rien en comparaison des centaines de vies que l'on pourrait sauver ;

-Les tronçons peu accidentogènes et prévus pour permettre des dépassements plus sécurisés ne seront pas concernés par la mesure ;

-Cette mesure n'a pas de motivation financière : l'intégralité du surplus sera reversée dans le fonds d'investissement pour la modernisation des structures de prise en charge des accidentés de la route qui sera créé en 2019.

.../...

La réduction de la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires fait partie d'un plan annoncé par le Gouvernement qui permet aussi de renforcer la lutte contre les autres facteurs d'accidents de la route :

-Non restitution du permis de conduite aux personnes en état d'alcoolémie si elles n'acceptent pas entre autres de se soumettre à un suivi médico-psychologique ;

-Les forces de l'ordre auront la possibilité de retenir le véhicule d'un individu en cas de conduite dangereuse avec un téléphone portable à la main ;

-Incitation pour les collectivités locales à sécuriser les abords immédiats des passages piétons avec possibilité de pratiquer la vidéo-verbalisation pour les infractions liées au non-respect des règles de priorité pour les piétons.

Loin d'une politique de sanction totale, le Gouvernement envisage de récompenser les conducteurs vertueux, c'est-à-dire les 37 millions de Français qui possèdent leurs 12 points sur leur permis de conduire.

Le plan du Gouvernement n'est donc pas élaboré par des « énarques et des technocrates parisiens », ni par des « ayatollahs de l'anti-automobile ». Il n'est pas non plus conçu en ignorant les autres facteurs accidentogènes que sont l'alcool, les stupéfiants et le téléphone portable au volant.

Ce plan de sécurité routière s'inscrit bel et bien dans une démarche d'intérêt général de protection de la vie de nos concitoyens sur les routes de France.

A titre personnel, enfin, je trouve choquant que cette question de sécurité publique soit exploitée par l'opposition à de basses fins politiciennes. Il est question ici de vie et de mort. Nous méritons un autre débat !

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jacques MARILOSSIAN

.../...